Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Orléans, le 15 SEP. 2017

Nos réf : 2017-0864
Vos réf. :

Affaire suivie par : Alexis VERNIER
Tél. 02 36 17 46 37 - **Fax** : 02 36 17 46 87

Courriel : daae.seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Président,

Le 8 juin 2017, vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Montoire-sur-le-Loir.

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire ne s'est pas prononcée dans le délai de trois mois prévu à l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme.

Cette information devra être jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle figure sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire :

http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Pascal BRINDEAU
Président de la Communauté
d'Agglomération des Territoires
Vendômois
Hotel de Ville et de Communauté
Parc Ronsard
BP 20107
41106 VENDÔME Cedex

Le Président de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire

Étienne LEFEBVRE

Copie : M. le Préfet de Loir et Cher
M. le DREAL
DDT 41